

**RÉPONSE DE MONSIEUR SÉBASTIEN BOURLIN,
MAIRE DE LA COMMUNE DE POURRIERES**

**CONCERNANT LE RAPPORT D'OBSERVATIONS
DÉFINITIVES RELATIVES AU CONTRÔLE DES COMPTES
ET DE LA GESTION DE LA COMMUNE DE POURRIÈRES**



MAIRIE DE POURRIERES

*Madame Nathalie GERVAIS
Présidente de la Chambre Régionale
des Comptes PACA
17, rue de Pomègues
13 295 Marseille Cedex 8*

Pourrières,
Le 24 avril 2025

N/Réf. : SB/SC 2025-04-04

Vos réf. : GREFFE/JA/n°364

Objet : Réponse de Monsieur le Maire au rapport d'observations définitives de la Commune de POURRIERES relatif à la gestion de la Commune pour les exercices 2019 et suivants

Madame la Présidente,

C'est avec une très grande attention que j'ai donc pris connaissance du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur l'examen des comptes et de la gestion de la Commune de Pourrières couvrant la période de 2019 à 2024.

Nous tenions donc à en accuser réception et remercions l'ensemble des rapporteurs et des services de la juridiction pour la qualité de leur travail.

Cet audit constitue en effet une démarche essentielle pour renforcer la régularité, la rigueur et la performance de notre action publique locale.

Vos conseils en matière de gestion de notre Commune sont d'autant plus intéressants que, comme vous l'avez constaté, notre Commune est en pleine voie d'expansion au regard du fort taux d'évolution du nombre d'habitants.

D'ores et déjà, de nombreuses mesures ont été prises lors de l'adoption du débat d'orientation budgétaire du 6 février 2025 et du vote du budget de la Commune lors de sa séance du 10 mars 2025 et les premières mesures en matière de réorganisation des services visant au respect du temps de travail et au renforcement des pôles liés aux ressources humaines et aux achats publics, sont d'ores et déjà en cours.

La Commune tient donc, par les présentes observations, axer sa réflexion sur les recommandations formulées en y apportant certains éclairages et mesures d'ores et déjà prises.

Une situation financière assainie et des efforts reconnus :

La Commune de Pourrières se félicite en premier lieu que la Chambre régionale des comptes ait reconnu une amélioration nette et significative de la situation financière depuis 2022.

Ce constat est le fruit d'un travail engagé avec constance et détermination par les élus et les services municipaux.

Ceci confirme que notre commune repose aujourd'hui sur des bases financières solides, tout en nous encourageant à poursuivre une gestion responsable, rigoureuse, prévoyante et transparente, au service de l'intérêt général.

Nous remercions la Chambre régionale des comptes d'avoir mis en avant les points positifs majeurs suivants :

- Une situation financière globalement saine : la commune présente des résultats financiers satisfaisants, portés par des recettes dynamiques et une gestion maîtrisée des dépenses.
- Un engagement fort et constant en faveur de l'investissement : ces projets structurants ont été menés pour améliorer les équipements et les services à la population comme la réalisation du complexe sportif, les travaux de réfection de la toiture de l'école élémentaire Jean Aicard ou les travaux en cœur de ville (reprise du mur d'enceinte, travaux d'aménagement grand place et espaces connexes).
- Une attention continue portée à la transparence financière, à travers une démarche d'amélioration de la qualité de l'information transmise aux élus et aux citoyens. Dans cet esprit, et dès le vote du budget 2025 lors de sa séance du 10 mars 2025, la Commune de Pourrières a intégré les recommandations formulées par la Chambre régionale des comptes en instituant des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) qui viennent prolonger la trajectoire engagée à travers notre programme pluriannuel d'investissement, tel que présenté dans le Rapport d'Orientation Budgétaire. Par ailleurs, des efforts particuliers ont été consentis pour développer les présentations synthétiques annexées au budget et au Compte Financier Unique (CFU), tout en fiabilisant les documents annexes.

La Chambre régionale des comptes a également identifié des pistes d'amélioration, que nous accueillons avec sérieux et esprit de responsabilité :

S'agissant de la sincérité des comptes, plusieurs leviers ont été identifiés : une meilleure prise en compte de l'usure des équipements via les amortissements, la constitution de provisions en cas de risques identifiés (bien que non avérés à ce jour), et une rigueur accrue dans l'enregistrement des dépenses et des recettes devant faire l'objet de rattachement.

Concernant la maîtrise de l'endettement, le rapport de la Chambre régionale des comptes relève à juste titre que si l'emprunt a permis de soutenir l'effort d'investissement, il convient désormais d'accompagner toute mobilisation d'emprunt d'une planification pluriannuelle rigoureuse. La Commune de Pourrières en est parfaitement consciente apportant pour preuve, le remboursement du capital des emprunts inscrit au budget primitif 2025 s'élevant à 1 170 000 euros et l'absence de nouvel emprunt inscrit sur le même exercice. En fin d'année 2025, la dette sera légèrement supérieure à six millions d'euros et au regard de la CAF brute moyenne entre 2019 et 2024, la capacité de désendettement s'établira à 7 années, soit très largement inférieure au seuil critique.

En conséquence, nous avons d'ores et déjà pris, et, prenons pleinement en compte ces recommandations, qui s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue.

La commune a d'ores et déjà engagé plusieurs actions concrètes : application de l'instruction budgétaire et comptable M57, conforme aux règles les plus récentes ; renforcement des procédures de fiabilisation des données comptables ; construction d'une vision pluriannuelle des projets d'investissement pour assurer leur cohérence et leur soutenabilité ; la mise en place d'ores et déjà opérationnelle d'un parapheur électronique permettant de valider un devis, un bon de commande et d'attester du service fait avant mise en paiement. Ce fonctionnement est opérationnel depuis le 20 mars 2025.

Une gestion des ressources humaines en cours de transformation :

La commune prend acte des observations formulées par la Chambre régionale des comptes concernant la gestion du temps de travail de ses agents. Ces observations mettent en lumière des dysfonctionnements qui vont être très rapidement corrigés par une stricte application de la législation portant sur la durée du temps de travail dans la fonction publique territoriale.

Des actions ont d'ores et déjà été menées comme :

- La suppression définitive des « journées du maire » notifiée aux agents par note au personnel du 6 février 2025 ;
- La création d'un poste Ressources Humaines à temps plein pour assurer un pilotage rigoureux avec une prise de fonctions au 1^{er} mars 2025 ;
- La validation du nouvel organigramme en Comité Social Territorial le 3 mars 2025 avec la suppression du rattachement des services administratifs directement au Maire ainsi que la suppression du Comité Communal d'Action Sociale (CCAS) de l'organigramme de la Commune ;
- La convention d'objectifs et de moyens avec le CCAS, prévoyant le remboursement par celui-ci des charges de personnel votée au Conseil Municipal du 10 mars 2025 ;
- La rédaction du Rapport Social Unique rassemblant les éléments et données à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion, déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

Par ailleurs, dès la parution du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes et sa présentation au Conseil Municipal, différentes délibérations, après avis du CST, seront soumises au vote du Conseil Municipal portant sur la journée de solidarité avec abrogation du dispositif précédent et mise en place du régime en application de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées au visa de l'article L 621-11 du Code de la fonction publique ; le régime des autorisations spéciales d'absence avec modification de son régime d'application ; la mise à jour du tableau des effectifs conformément aux recommandations de la Chambre régionale des Comptes ; le régime indemnitaire tenant compte des fonctions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en reprenant les critères aujourd'hui appliqués au sein de la Commune.

La Commune de Pourrières tient à informer la Chambre régionale des comptes de la suspension des astreintes à compter du 2 avril 2025 dans l'attente de leur redéfinition dans un cadre conforme.

Enfin, la Commune de Pourrières a d'ores et déjà informé les membres du CST de la mise en œuvre d'un plan d'actions structuré, dans un esprit de dialogue avec les agents, leurs représentants et l'ensemble des parties prenantes, afin de garantir le respect du cadre légal. Dès le mois de mai, un travail sera mené sur un nouveau règlement intérieur du personnel qui intégrera toutes les recommandations de la Chambre régionale des comptes et notamment les deux axes majeurs suivants :

En premier lieu, la mise en place de deux ou trois cycles de travail maximum au sein de la Commune de Pourrières avec une réduction du nombre de jours de RTT conformément aux recommandations de la Chambre régionale des comptes et visant au respect du décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique, entraînant la suppression de jours de congés et de RTT qui s'avéraient irréguliers.

En second lieu, la Commune de Pourrières partage la vision de la Chambre régionale des comptes quant à l'hétérogénéité des horaires de travail qui ne sont pas acceptables et difficilement contrôlables. C'est pourquoi les cycles de travail feront l'objet d'une réforme visant à satisfaire les recommandations de la Chambre régionale des comptes et également, en assurant une meilleure qualité du service public. Il sera donc proposé la mise en place d'un horaire de commencement et de fin de journée à tous les agents pour éviter des amplitudes horaires ne répondant pas à ces besoins.

Enfin, concernant le système de contrôle du temps de travail, la Commune de Pourrières relève le coût élevé que représente l'acquisition et le déploiement d'un système numérique de gestion du temps de travail (logiciel dédié, badgeuse, etc.) due à la multiplicité et de l'éclatement des sites. La Commune de Pourrières va toutefois contacter des sociétés afin d'en définir le coût exact, tout en mettant en place à court terme donc une solution alternative, plus économique et adaptée aux contraintes budgétaires qui sera immédiatement mise en place.

Un dispositif de déclaration manuelle du temps de travail sera encadré par une procédure interne stricte. Chaque agent devra remplir une attestation sur l'honneur qui sera intégrée au formulaire de déclaration des heures supplémentaires.

République Française – Département du Var – Arrondissement de Brignoles

Les heures supplémentaires devront faire l'objet d'une autorisation préalable par le responsable hiérarchique direct (N+1). Aucune heure supplémentaire ne pourra être comptabilisée ni rémunérée sans cette validation en amont. Par ailleurs, la validation de la feuille de temps et des heures supplémentaires par le N+1 sera obligatoire avant d'être transmise au service paie, afin de garantir la conformité des déclarations, dans un souci de rigueur, d'équité et de traçabilité. Les feuilles de temps seront alors transmises et conservées par le service Ressources Humaines assurant ainsi une gestion centralisée et efficace.

Enfin, les heures supplémentaires relatives aux interventions des agents municipaux pour toutes manifestations prévues sont désormais planifiées et sorties des astreintes.

Ce dispositif permettra en effet d'assurer le respect du cadre légal en matière de temps de travail ; d'encadrer strictement la réalisation des heures supplémentaires ; de renforcer la responsabilité managériale sur le suivi du temps de travail ; de réduire les coûts tout en maintenant un contrôle fiable et enfin, de préparer une éventuelle transition future vers un outil numérique.

Cette proposition sera soumise à l'avis du Comité Social Territorial, conformément aux dispositions réglementaires encadrant l'organisation du temps de travail.

Fonction « Achats publics » : vers une gestion plus sécurisée et anticipée dans la fonction « Achats publics »

La Commune de Pourrières prend également acte des remarques relatives à la commande publique et aux opérations immobilières.

Concernant la commande publique, la Commune de Pourrières ne peut que se satisfaire qu'aucun marché public n'ait fait l'objet d'une quelconque remontrance et que si le classement sans suite a été prononcé, celui-ci visait à un strict respect du cadre réglementaire.

Pour autant, consciente des enjeux liés à la commande publique, la Commune s'engage à renforcer la professionnalisation de la fonction « Achats » en plaçant le recensement rigoureux des besoins au cœur de sa démarche.

Cette étape essentielle permettra de mieux anticiper les seuils de procédure, de garantir le respect des règles de publicité et de mise en concurrence, et de sécuriser juridiquement les décisions d'achat.

Dans la même lignée, et visant à répondre aux recommandations de la Chambre régionale des comptes, d'autres actions sont en cours de déploiement. Des travaux ont d'ores et déjà été menés par délibération du 19 octobre 2023 visant à la mise à jour du guide interne de la commande publique qui avait été adopté par la délibération du Conseil Municipal n°2022-0062 en date du 27 juin 2022.

Un effort sera également accentué sur la formation continue des agents en charge de la commande publique.

République Française – Département du Var – Arrondissement de Brignoles

Ainsi, il sera mis une procédure formalisée de recensement des besoins, centralisée en amont de chaque exercice budgétaire, afin de garantir une vision globale des achats à venir et d'anticiper les seuils de procédure à appliquer.

Pour se faire, la fonction « Achats » a déjà été renforcée grâce à une réorganisation des services et au recrutement d'un Responsable du Pôle Aménagement du territoire en cours et dont l'arrivée est prévue à l'automne. Aujourd'hui, un agent de ce pôle consacre 0.5 ETP à la rédaction, au suivi des procédures de marchés publics de travaux, y compris sur la compétence eau et assainissement. Le Responsable de pôle est donc chargé de s'assurer du bon déroulement de l'ensemble des procédures de marchés publics depuis le recensement des besoins jusqu'à l'exécution des marchés.

Il lui sera également demandé d'envisager, si cela est possible, le recours aux groupements de commandes lorsque cela est pertinent, permettant d'améliorer la performance des achats tout en respectant les règles de concurrence.

Enfin, la Commune de Pourrières reconnaît la nécessité de mettre en œuvre des outils de gestion, notamment en matière de travaux et/ou d'opérations immobilières. C'est pourquoi les services municipaux travaillent à la mise en place de procédures systématiques de contrôle en amont, avant tout engagement de dépenses, afin de garantir leur conformité avec la réglementation en vigueur.

La Commune de Pourrières a également pris note qu'une attention particulière devait être portée sur la répartition des compétences avec l'intercommunalité et sa compétence en matière de gestion de valorisation des déchets ménagers et déchets assimilée et que tout dommage causé à un tiers en termes de salubrité publique rentrait dans la compétence intercommunale, et non communale.

Il sera toutefois souligné que certaines décisions prises dans le cadre d'opérations immobilières ont revêtu un caractère urgent dans la mise en place d'une politique publique efficiente, comme la fermeture de la route départementale Route de Rians, ou revêt un vrai enjeu pour le maintien d'un cœur villageois conforme aux souhaits des pourriéroises et pourriérois. Des efforts dans la justification et l'explication de l'intérêt local inhérent aux dépenses évoquées devront être réalisés sur les thématiques des acquisitions visant à revitaliser le centre-ville de la Commune ou pour tout autre sujet.

Il est en effet impératif pour la Commune de Pourrières de mieux appréhender ses situations revêtant un caractère imprévu en permettant une prise de décision plus efficace dans le respect des multiples règles régissant l'action publique des communes. C'est pourquoi il sera accentué la mise en place de procédures internes visant à anticiper ces problématiques par une meilleure coordination entre les différents services.

Tels sont donc les éléments que je tenais porter à votre connaissance et renouvelle mes remerciements pour la qualité de vos travaux et de votre expertise.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations les meilleures.

Sébastien Bourlin

Maire de Pourrières

